

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

LBPAM FranceCap 100 NOVEMBRE 2030

PART R

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

LBPAM FranceCap 100 NOVEMBRE 2030, Part R
Code ISIN : FR001400OY16

Initiateur : LBP AM (la « Société de Gestion » ou « LBP AM »)

Site internet : www.lbpam.com - Appeler le +33 (0) 1 57 24 21 00
pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LBP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés. LBP AM, groupe La Banque Postale, est agréée en France sous le numéro GP-20000031 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Date de production du document d'information clés : 13/05/2026

AVERTISSEMENT : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds d'Investissement à Vocation Générale - Fonds Commun de Placement, de droit français constitué en France. Classification : Fonds à formule. Ce produit n'est pas agréé conformément à la Directive 2009/65/CE.

Durée : La durée de vie du produit est de 99 ans. La date d'échéance du produit est le 12/11/2030. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : Le FCP est un fonds à capital garanti qui relève de la classification « fonds à formule ».

L'objectif de gestion est de garantir aux porteurs ayant souscrit avant le 31 octobre 2024 et ayant conservé leurs parts jusqu'à l'échéance de la Formule, soit le 12 novembre 2030 (la « **Date d'Echéance** »), une valeur liquidative au moins égale à la Valeur Liquidative de Référence (telle que définie ci-après), majorée de la performance moyenne, si positive entre la Date de Constatation Initiale et le 4 novembre 2030 (la « **Date de Constatation Finale** »), d'un panier de 20 actions (le « **Panier** ») dans la limite d'une performance de 35% (le « **Plafond** »), hors commissions de souscription, fiscalité et prélèvements sociaux ou frais sur versement, (la « **Valeur Liquidative Garantie** »). A la Date d'Echéance, la performance moyenne du Panier correspondra à la moyenne arithmétique des performances, entre le 4 novembre 2024 (la « **Date de Constatation Initiale** ») et la Date de Constatation Finale, de chacune des 20 actions composant le Panier (la liste des actions constituant le Panier et les conditions dans lesquelles cette liste peut être modifiée sont décrites dans le prospectus du FCP). En cas de performance moyenne du Panier négative la performance du Panier retenue sera de 0%.

Le porteur, pour bénéficier de la garantie de capital et de la Formule (hors commission de souscription ou frais sur versement), devra conserver ses parts jusqu'à la Date d'Echéance. Si le porteur revend ses parts avant la Date d'Echéance, le prix qui sera proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là (et déduction faite des frais de rachat). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la Formule annoncée. Le niveau initial de chaque action du Panier est égal au cours de clôture de l'action considérée constaté à la Date de Constatation Initiale (le « **Niveau Initial** »). La « **Valeur Liquidative de Référence** » est définie comme la plus haute valeur liquidative constatée entre le 18 juillet 2024 (inclus) et le 31 octobre 2024 (inclus).

La « **Période de Souscription** » correspond à la période comprise entre le 18 juillet 2024 et le vendredi 31 octobre 2024, étant précisé que la Société de gestion peut clore de façon anticipée cette période, notamment si le nombre maximal de parts (1 700 000) a été souscrit.

Il est précisé que les souscriptions ne sont pas autorisées en dehors de la Période de Souscription.

La stratégie du FCP obéit à un double objectif :

- Réaliser la performance promise à la Date d'Echéance ;
- S'assurer à tout moment que la contrainte de garantie de capital à la Date d'Echéance est bien respectée. Le FCP sera investi en titres financiers et contrats financiers, tels que décrits dans le Paragraphe « Actifs » du Prospectus, afin de lui permettre de délivrer la Formule à la Date d'Echéance.

Les avantages et inconvénients de la Formule sont les suivants :

Avantages :

- Le porteur ayant souscrit avant le 31 octobre 2024, 13h, est assuré de récupérer, au minimum, son investissement initial (hors commissions de souscription, fiscalité et prélèvements sociaux ou frais sur versement), à la Date d'Echéance le 12 novembre 2030.
- Le calcul de la performance moyenne du Panier se base sur la performance moyenne des actions composant le Panier entre la Date de Constatation Initiale et la Date de Constatation Finale, dans la limite du Plafond. L'utilisation d'une moyenne dans le calcul de la performance du Panier amortira l'impact de la baisse de certaines actions du Panier.
- Le porteur connaît la Date d'Echéance de la Formule dès sa souscription

Inconvénients :

- Le porteur ne bénéficiera de la Formule qu'à la condition d'avoir souscrit avant le 31 octobre 2024, 13h, et conservé ses parts jusqu'à la Date d'Echéance.
- Le porteur ne profite pas des dividendes attachés aux actions qui composent le Panier.
- Le calcul de la performance moyenne du Panier se base sur la performance moyenne des actions composant le Panier entre la Date de Constatation Initiale et la Date de Constatation Finale. L'utilisation d'une moyenne dans le calcul de la performance du Panier amortira l'impact de la hausse de certaines actions du Panier.
- Si la performance moyenne du Panier est supérieure au Plafond, le porteur ne bénéficiera de cette performance que dans la limite de 35%, du fait du Plafond.

Le FCP est éligible au PEA et peut servir de support d'unités de comptes des contrats d'assurance-vie et proposés par CNP ASSURANCES et distribués par LA BANQUE POSTALE.

Garant : UBS EUROPE SE

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Les demandes de souscription ne sont admises que pendant la période de souscription, soit du 18 juillet 2024 après 13h au 31 octobre 2024 avant 13h, étant précisé que la Société de Gestion peut clore de façon anticipée cette période, notamment si le nombre maximal de parts (1 700 000,00) a été souscrit.

Faculté de rachat : Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès du dépositaire. Cependant pour respecter cette heure limite de centralisation, le réseau commercialisateur de La Banque Postale reçoit les ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à 12h15. De plus amples détails sont exposés dans le prospectus du FCP.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) sont disposés à y demeurer investis à horizon 6 ans, soit jusqu'au 12 novembre 2030 sans pour autant prendre un risque de perte puisqu'ils bénéficient d'une garantie de conservation totale du capital net investi (hors commissions de souscription ou frais sur versement) à la condition d'avoir souscrit avant le 31 octobre 2024, 13h. Les parts ne sont pas ouvertes à la souscription aux investisseurs U.S. Persons tels que définis dans le Prospectus.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit : Le Prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du produit en français, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial, ainsi que toute autre informations pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des parts du produit sont disponibles sur le site www.lbpam.com, et gratuitement auprès de LBP AM, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France.

Assurance : avantages et coûts : L'OPC s'adresse plus particulièrement aux investisseurs souhaitant investir à horizon 6 ans et souhaitant conserver leur capital (hors commissions de souscription et fiscalité) puisqu'ils bénéficient d'une garantie. En conséquence, le montant qu'il est raisonnable d'investir dans l'OPC dépend de la situation personnelle du souscripteur, qui est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller financier.

Conformément aux termes de la convention de garantie délivrée par le Garant en faveur de l'OPC, tout porteur ayant souscrit avant le 31 octobre 2024, 13h, demandant le rachat de ses parts à compter de la Date d'échéance, bénéficiera de la Valeur Liquidative Garantie (hors commissions de souscription, fiscalité et prélèvements sociaux ou frais sur versement).

L'attention des porteurs de parts est attirée sur le fait qu'en cas de défaillance du Garant, l'OPC ne garantit pas aux porteurs qu'ils bénéficieront à la Date d'Echéance de la Valeur Liquidative Garantie.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur synthétique de risque ("ISR") part de l'hypothèse que vous conserverez les parts du produit pendant toute la période de détention recommandée qui est de 6 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de LBP AM à vous payer en soit affectée.

Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'ISR du produit sont les suivants :

- Risque de crédit
- Risque de taux
- Risque de liquidité
- Risque de liquidité lié aux investissements dans des moyennes et petites capitalisations
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme
- Risque lié à la détention de titres dont la notation est basse ou inexistante
- Risque lié aux investissements sur les marchés émergents

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au Prospectus.

La liste détaillée des risques liés au produit figure dans le Prospectus du produit disponible sur demande auprès de LBP AM.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché.

L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que les performances moyennes du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 11 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

| Période de détention recommandée : 6 ans. Exemple d'investissement : 10 000 € | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez à la Date d'Echéance |
|--|---|---------------------------|-------------------------------------|
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 6 887 € | 9 800 € |
| | Rendement annuel moyen | -31,1% | -0,4% |
| Défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 7 950 € | 9 800 € |
| | Rendement annuel moyen | -20,5% | -0,4% |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 9 493 € | 10 839 € |
| | Rendement annuel moyen | -5,1% | 1,62% |
| Favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 11 346 € | 13 230 € |
| | Rendement annuel moyen | 13,5% | 5,76% |

QUE SE PASSE-T-IL SI LBP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Le produit bénéficie d'une garantie donnée par le Garant. Cette garantie porte sur la Valeur Liquidative Garantie.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires.

Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez à la Date d'Echéance |
|---------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|
| Coûts totaux (en €) | 670,40 € | 640,54 € |
| Incidence des coûts annuels (*) | 6,72% | 1.23% chaque année |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.85% avant déduction des coûts et de 1.62% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée | 2 % du montant investi, il s'agit du montant maximal que vous paierez, la personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. | Jusqu'à 200 € |
| Coûts de sortie | 4 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé, il s'agit du montant maximal. | Jusqu'à 392 € |
| Coûts récurrents supportés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation | 0,8 % de la valeur de votre investissement par an. | 78,4 € |
| Coûts de transaction | 0,00% | 0 € |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | |
| Commissions liées aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit | 0 € |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : au minimum de 6 ans.

Compte tenu de la stratégie d'investissement et de la nature des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est jusqu'au 12 novembre 2030. Les désinvestissements avant le 12 novembre 2030 sont possibles, néanmoins en cas de demande de rachat total ou partiel de ses parts avant cette date, il existe un risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription. Frais appliqués en cas de rachat avant la Date d'Echéance : 4,0%

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller bancaire ou contacter :

Si vous êtes investisseur personne physique :

- par courrier : LBP AM - DDMP, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsparticuliers@lbpam.com.

Si vous êtes investisseur personne morale :

- par courrier : LBP AM - Direction du Développement, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsinstitutionnels@lbpam.com.

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse <https://www.lbpam.com/publications>.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Classification SFDR : Article 8

Le Prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de LBP AM (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France). Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : <https://www.lbpam.com/fr/products/fr001400oyi6>.

Des exemples illustrant la Formule figure à la rubrique « Scénarios de Performance » du Prospectus.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.